

ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAVP DE FÉVRIER 2024

COLLÈGE DES RETRAITÉS

PROFESSION DE FOI COMMUNE DE Philippe BARRET ET **Éric FOULON**

Les pharmaciens retraités ont-ils leur place dans le Conseil d'administration de la CAVP ? Oui, bien évidemment !

Durant leur carrière, ils ont contribué à bâtir une caisse de retraite qui est un modèle unique et remarquable qui combine répartition et capitalisation, gérée par des pharmaciens. Ce modèle doit être défendu, pour que les jeunes pharmaciens qui débutent leur carrière aujourd'hui puissent, à leur tour, en profiter lors de leur départ en retraite.

Ce modèle est performant, durable et solidaire. Il faut le préserver, assurer son autonomie et la pérennité financière. Il répond aux enjeux de la protection sociale.

La commission sociale, au sein de la caisse, peut contribuer à venir en aide aux pharmaciens qui rencontrent des difficultés, dans un esprit confraternel. Cette action doit être maintenue, de même que le fonds inter pharmaciens qui permet d'aider les jeunes à s'installer.

Une communication moderne, accessible à tous, doit être développée pour que chaque pharmacien trouve rapidement les réponses à ses interrogations sur ses cotisations, l'âge de départ en retraite, le montant de sa pension, le cumul emploi-retraite, sur tous les sujets en rapport avec notre profession.

Oui, des pharmaciens retraités, motivés, peuvent s'engager pour leur caisse de retraite, avec l'envie de gérer de façon autonome le régime obligatoire, de défendre le régime complémentaire et toutes les actions destinées à développer la profession pharmaceutique.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Le 2 janvier 2024

Philippe BARRET, candidat titulaire :

A blue ink signature, appearing to be 'P. Barret', written over a horizontal line.

Éric FOULON, candidat suppléant :

A black ink signature, appearing to be 'Eric Foulon', written in a cursive style.